

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes.

Le compte administratif a été voté le 13 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

### **1/ Eléments de contexte**

Depuis 1989, la commune d'Hattenville s'est résolument orientée vers une stratégie d'augmentation de sa population, voyant ses habitants doubler en une trentaine d'année (729 habitants), et une politique de d'accompagnement de l'économie locale avec l'installation d'artisans : maçons, menuisiers, garages, entreprises d'agro alimentation, de bois et de travaux agricoles. Si un village veut vivre, il doit à la fois se développer et être actif. Cette stratégie a permis de maîtriser la fiscalité locale. Un lotissement de 11 parcelles est en construction. Un permis d'aménager déposé pour 49 lots a été validé, mais le pétitionnaire ne donne pas suite à ce projet. Logéal travaille sur la construction de 10 logements dans le centre village.

Des travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en classe et en garderie sont terminés. Ils ont débuté en avril 2022 et se sont achevés en juin 2023. L'inauguration a eu lieu le 13 aril 2024. Des aides DETR- DSIL, CAF et Département ainsi qu'un fonds de concours de Caux Seine ont été attribués.

Le domaine de l'éducation est une priorité communale visant à répondre aux besoins des nouvelles populations composées de jeunes couples et de familles. Soixante-trois enfants sont scolarisés à Hattenville dans une école centralisée. Par ailleurs, une dizaine d'enfants du village ont rejoint l'école privée. L'action communale en faveur de l'enfance et de la petite enfance, a donné lieu au recrutement d'un agent à temps plein, affecté à la garderie municipale, à la cantine scolaire et au Centre de loisirs sans hébergement. Une tentative de mise en place d'un RPI avec la commune de Yébleron s'est soldée par un échec en raison des exigences financières de notre partenaire.

La préservation de l'environnement, le cadre de vie, la solidarité envers les personnes âgées, les handicapés, la jeunesse, les familles, le personnel communal et les associations locales font partie des préoccupations de la municipalité. Elles se traduisent par des actions parfois atypiques comme les opérations « Un enfant, un arbre », « L'arbre du citoyen » ou la participation au Concours départemental des villages fleuris où la commune a obtenu un Prix d'Excellence. Les trois commissions du Centre Communal d'Action Sociale attribuent des aides aux familles pour le transport des collégiens et des lycéens, des bourses pour les séjours pédagogiques et les classes vertes, des colis de Noël aux personnes âgées et handicapées ainsi

qu'une aide ponctuelle aux personnes en difficulté. Par ailleurs la commune est adhérente au CNAS qui attribue différentes aides sociales au personnel communal.

## **2/ Priorités du budget**

Les priorités ont été respectées. Comme précisé au point précédent, les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie sont les dépenses principales sur le budget. Pour 2025 la défense incendie, la réhabilitation de la Croix de Pierre et une piste de BMX sont les principaux investissements à mettre en œuvre, tout en essayant de contraindre les dépenses de fonctionnement.

## **3/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure**

Les recettes de fonctionnement diminuent. Suite à l'intégration de l'Agglomération Caux Seine Agglo, la commune a vu ses dotations baisser sur les trois dernières années. La DGF est également annoncée en baisse.

## **4/ Présentation du compte administratif 2024**

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	590 268.20	568 201.29	- 22 066.91
Investissement	355 547.27	435 767.73	80 220.46
Total Budget	945 815.47	1 003 969.02	58 153.55

## **5/ Niveau d'endettement de la commune**

La commune a contracté un prêt de 120 000 € pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en classes en 2022 et un prêt à court terme de 2 ans pour 120 000 €.

Le remboursement du capital s'élève à 8 818.28 € en 2024

Le remboursement des intérêts s'élève à 7 437.13 € en 2024

60 000 € du prêt à court terme ont été remboursés en 2024.

## **6/ Niveau des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal en 2024 a voté les taux sans nouvelle augmentation

TFNB : 58.75 %

TFB : 52.05 %

## **7/ Effectifs de la collectivité et charges de personnel au 31 décembre 2024**

Nous comptons actuellement 5 agents à temps complet et 2 agents contractuels à temps partiel.